

Département

REPUBLIQUE FRANCAISE

Du Nord

Arrondissement

De CAMBRAI

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 30 JANVIER 2023

Canton

De CAUDRY

Date de la convocation :

23/01/2023

Date d'affichage de l'avis :

23/01/2023

Nombre de Conseillers

Commune de

En exercice

19

HAUSSY

Présents

14

Absents

05

59294

DONT Procurations 03

Tél. 03.27.72.03.70

DONC Votants

17

E-mail : haussy.mairie@orange.fr

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCLY, Maire.

Etaient présents : M. BOUCLY Jean-Marc, Maire, Mme LEVREZ Hélène, Mme NECENDRE Mireille, M. LOINTIER Gérard, Adjoint, Mme LEVEQUE Maryse, M. CYHANYK Michel, M. BUISSET Henri, Mme PAVOT Fabienne, Mme PLACE Gwenaëlle, Mme CANONNE Marie-Laure, Mme BADOR Sandra, M. ROGER Benoît, M. MENARD Nicolas, M. SUEUR Sébastien, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : M. GRESSIEZ Bertrand à M. MENARD Nicolas, Mme PAVARD Valérie à Mme PAVOT Fabienne, Mme COUSIN Angélique à M. BOUCLY Jean-Marc

Étaient absents : M. DELACHE Frédéric, M. FERREIRA DE ALMEIDA Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme PLACE Gwenaëlle

Approbation du compte-rendu de la séance précédente : à l'unanimité

QUESTION N° 1 : . Information avant présentation : Transfert de compétences ECLAIRAGE PUBLIC au SIDEC

Monsieur Guillaume DEBARGE , Responsable du Pôle Technique concessions, éclairage public et transition énergétique, au SIDEC présente en début de séance la compétence Eclairage Public afin que le Conseil puisse en délibérer ultérieurement en toute connaissance de cause.

QUESTION N°2 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER OU MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU B.P. DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Monsieur le Maire rappelle que le montant des crédits ouverts en section d'investissement au budget primitif 2022 suivi des Décisions Budgétaires Modificatives s'élevait à 1 332 620.25 €. De cette somme, doivent être déduits les crédits pour le remboursement en capital des emprunts, soit 91 334.17 € du chapitre 16, les Restes à Réaliser de l'exercice précédent, ainsi que les opérations d'ordre. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **147 821.52 €**.

Budget primitif 2022	1 263 081.38
TOTAL DES 5 DMB	69 538.87
Après les DBM	1 332 620.25
DONT RESTES A REALISER 2021	600 000.00 €
CHAPITRE 16	91 334.17 €
OPERATIONS ORDRE CHAPITRE 040	50 000.00 €
RESTE	591 286.08 X 25 %
TOTAL DISPONIBLE	147 821.52 €

Ce montant est le maximum de dépenses d'investissement qui pourront être payées avant le vote du budget primitif 2023. Monsieur le Maire propose de valider ces montants.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL , A L'UNANIMITE, DECIDE D'ACCEPTER LES PROPOSITIONS CI-DESSUS ET AUTORISE LE MAIRE A ENGAGER , LIQUIDER OU MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.

QUESTION N° 3 : TARIFS DE LA REGIE COMITE COMMUNAL D'ANIMATION

Monsieur le Maire informe que la régie du C.C.A. a dû être modifiée et est devenue uniquement une régie de recettes et non plus une régie d'avances et de recettes, (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire en début de mandat, la modification de la régie s'est faite par arrêté municipal en date du 15 décembre 2022).

Suite au contrôle de la régie par le Service de Gestion Comptable de CAUDRY, il a été souligné qu'il n'était plus possible d'avoir autant de tickets (24 catégories différentes jusqu'à présent) et la Comptable a conseillé de n'utiliser que des contremarques d'une valeur de 1 €/ 2 € et 5 €.

Il y a donc lieu de revoir les tarifs et de les arrondir à l'euro afin de ne plus avoir de centimes.

APRE EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, A L'UNANIMITE LES TARIFS SUIVANTS :

BOISSONS :

BIERE PRESSION	2.00 €
COCA/ORANGINA/PERRIER/SODA	2.00 €
EAU PLATE	1.00 €
APERITIF LE VERRE	2.00 €
<u>CHAMPAGNE</u> LA COUPE	4.00 €
LA BOUTEILLE	22.00 €
<u>VIN BLANC – ROSE – ROUGE</u>	
LE VERRE	1.00 €
LA BOUTEILLE	7.00 €
<u>METHODE CHAMPENOISE</u> LA COUPE	3.00 €
LA BOUTEILLE	12.00 €
CAFE	1.00 €

RESTAURATION :

MOULES FRITES SUR ASSIETTE	8.00 €
JAMBON FRITES SUR ASSIETTE	5.00 €
SAUCISSES FRITES SUR ASSIETTE	5.00 €
FRITES EN BARQUETTE	2.00 €
FRITES EN BARQUETTE AVEC SAUCISSE OU MERGUEZ	3.00 €
AMERICAIN (JAMBON/PATE/SAUCISSE/MERGUEZ)	4.00 €
AMERICAIN (BROCHETTE DE PORC)	4.00 €
SANDWICH (JAMBON/PATE/SAUCISSE/MERGUEZ)	3.00 €
MISTER FREEZE	1.00 €
TARTE AU SUCRE LE QUARTIER	1.00 €
LA TARTE	6.00 €
JAMBON A L'OS GRILLE- FRITES	8.00 €
GAUFRES	1.00 €
REPAS ENFANT (FRITES + 1 SAUCISSE SANS BOISSON)	3.00 €

SANDWICH HOT-DOG	3.00 €
AMERICAIN HOT-DOG	4.00 €
PANINI	4.00 €

LES NOUVEAUX TARIFS SERONT APPLICABLES DES LA PREMIERE MANIFESTATION DE L'ANNEE 2023.

QUESTION N° 4 : QUESTIONS DIVERSES

A/ DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire laisse le soin à Monsieur le Conseiller Municipal Délégué de présenter cette question. Celui-ci expose que plusieurs devis ont été demandés pour les travaux pour les sanitaires du mille clubs ainsi que pour les travaux à effectuer sur le chauffage de l'école après l'intervention d'Engie pour le système de régulation.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ACCEPTE LES DEVIS SUIVANTS :

T.C.S. SERVICES 4 909.00 € (auto-entrepreneur pas de TVA applicable) Pour les sanitaires du mille-clubs

T.C.S. SERVICES 4 077.00 € (auto-entrepreneur pas de TVA applicable) Pour les travaux sur le chauffage du groupe scolaire

B/ MAINTIEN OU SUPPRESSION DE LA DUCASSE DU MOIS D'AOUT

Monsieur le Maire rappelle aux élus que déjà l'an dernier la question du maintien ou non de la Ducasse du mois d'août avait été posée. Au vu de la très faible fréquentation lors de la Ducasse d'août 2022, et du coût engendré tout de même (électricité et eau pour les forains notamment), il propose de ne plus la reconduire et de dynamiser la ducasse de juin.

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires informe que, justement, la nouvelle directrice du groupe scolaire lui a demandé récemment la possibilité d'organiser une fête des écoles en juin. Celle-ci pourrait donc avoir lieu en même temps que la ducasse, et la fête de la musique, le samedi 24 juin 2023. (Sujet à voir avec l'Amicale Laïque, partie prenante).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE DE SUPPRIMER LA DUCASSE DU MOIS D'AOUT A PARTIR DE CETTE ANNEE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

LE MAIRE,

Jean-Marc BOUCLY